

**Département des Côtes d'Armor**

***Commune de BROONS***



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du mardi 04 juillet 2017**

## Sommaire

**04/07/17 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2017.**

**04/07/17 - 2 – Organisation municipale – Point sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

**04/07/17 - 3 – Organisation municipale – Rétrocession de la concession funéraire n°294 carré D à la commune.**

**04/07/17 - 4 – Urbanisme – Sollicitation de Dinan Agglomération pour lancer la procédure de modification du PLU de Broons, relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU.**

**04/07/17 - 5 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2017.**

**04/07/17 - 6 – Finances communales – Fixation d'un tarif pour les cartes postales représentant le territoire de l'ancien canton de Broons.**

**04/07/17 - 7 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.**

**04/07/17 - 8 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'aménagement de la rue des Ecoles.**

**04/07/17 - 9 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.**

**04/07/17 - 10 – Travaux et aménagements – Approbation des projets d'effacement et d'aménagement des réseaux BT/EP/TEL de la rue Jeanne de Malemain.**

**04/07/17 - 11 – Travaux et aménagements – Réflexion sur des travaux d'embellissement de la Place Du Guesclin (fontaine, statue, clocher...).**

**04/07/17 - 12 – Eau et Assainissement – Attribution des marchés de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur Ouest de la commune.**

**04/07/17 - 13 – Eau et Assainissement – Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du château d'eau situé au lieu-dit « le Fief aux Ecoliers ».**

**04/07/17 - 14 – Questions diverses.**

Département des Côtes d'Armor  
Commune de BROONS

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

Mardi 04 juillet 2017

Le mardi quatre juillet deux mille dix-sept, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PREAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, Mme Valérie BRIEUC (arrivée à 19h52), M. Pascal BOUILLON, Mme Rachelle SERRANT (arrivée à 19h56), M. Cédric LANDEMAINE.

Absents : M. Pierre RAMARE, M. Jean-Pierre GOUVARY (pouvoir à Mme Céline ENGEL), Mme Sophie VILSALMON (pouvoir à M. Pascal BOUILLON).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

**04/07/17 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2017.**

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Dans l'avant dernier paragraphe de la page 7 du document, Monsieur DUVAL précise qu'une faute a été commise dans la structuration de la phrase.

Il convient de mettre un point après « 10 % » et de commencer une nouvelle phrase : « Cette estimation est toujours valable (validité 1 an). ».

La correction a été faite.

En l'absence d'autres observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**04/07/17 - 2 – Organisation municipale – Point sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

Monsieur le Maire rappelle que ce point était initialement prévu au Conseil Municipal du 13 juin dernier. En raison d'un ordre du jour chargé, il avait été reporté.

Monsieur le Maire considère ce dossier comme important pour la commune, mais la gestion du CCAS est réalisée par un conseil d'administration. Ainsi, les élus municipaux méconnaissent les contours de cette structure.

Monsieur le Maire donne alors la parole à Madame Valérie BOTREL, adjointe en charge des affaires sociales et de la gestion de l'EHPAD « Résidence Michel Lamarche ».

Cette dernière présente un PowerPoint sur le CCAS.

Elle rappelle qu'il est présidé de plein droit par le Maire de la commune et que son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux, désignés par le Conseil Municipal, et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.



*Le conseil d'administration du CCAS de Broons.*

*Madame BRIEUC rejoint la séance.*

Son rôle est multiple :

- **Animer** une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.
- **Venir en aide** à des personnes en difficulté (bons essence, bons alimentaires, colis, argent) en lien avec les assistantes sociales.
- **Proposer** des actions mutualisées permettant de bénéficier de meilleurs tarifs comme actuellement la complémentaire santé avec le prestataire ACTIOM "Ma commune, ma Santé". Cette complémentaire, avec différents niveaux de couverture, est accessible à tous les Broonnais et quelles que soient leurs ressources.
- **Informé** sur les dispositifs nationaux, comme sur l'ACS (l'Aide à la Complémentaire Santé) ...

Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, dont principalement :

- **Gérer l'EHPAD** (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes) communal « Résidence Michel Lamarche ».
- **Gérer les 12 pavillons** situés au Chalet dont les locataires sont des personnes âgées ayant peu de ressources.

- **Organiser la distribution de la Banque Alimentaire** : Celle-ci est faite sur Broons. Les bénévoles sont principalement des membres de CCAS de l'ancien canton, avec Martial Magnan comme bénévole permanent. La distribution des denrées a lieu une fois par quinzaine, environ 100 personnes, soit 40 familles, sont bénéficiaires des colis. Les denrées proviennent du FEAD (Fonds Européen d'Aide aux populations les plus Démonies) et de la collecte faite dans les 2 grandes surfaces de Broons en novembre chaque année.

*Madame SERRANT rejoint la séance.*

- Madame BOTREL rappelle alors un bref historique de l'EHPAD communal « Résidence Michel Lamarche ».

A l'ouverture au 1<sup>er</sup> juillet 1972, le Foyer-Logement avait le statut d'immeuble sans service collectif, hormis un concierge.

En 1983, une première extension de 28 logements, le service restauration et la direction ont été créés.

En 2006, de lourds travaux de mises aux normes ont été réalisés et une extension de 16 logements a généré une augmentation de la capacité d'hébergement définitif, passant ainsi de 68 à 72 places tout en gardant un accueil temporaire de 4 places.

En 2008, validation du nouveau statut d'EHPAD de la Résidence.

En 2013, le Foyer-Logement EHPAD est devenu Résidence Michel Lamarche, nom de notre ancien Maire et Conseiller Général, qui a beaucoup travaillé au cours de son mandat à l'amélioration et à la réhabilitation de l'établissement.

Aujourd'hui, il accueille 72 résidents en hébergement permanent et il propose 4 places en hébergement temporaire.

En outre, il compte 57 salariés, dont Béatrice Herment, Directrice et Delphine Recoursé, secrétaire.

- Madame BOTREL présente ensuite quelques exemples de sujets traités en conseil d'administration.
  - Point sur le projet de Télémédecine : le projet est actuellement mis en attente, mais va s'orienter vers la mise en place d'un outil mobile.  
Monsieur BOUILLON demande s'il y a eu des échanges avec l'EHPAD d'Eréac qui avait répondu à l'appel à projets de l'ARS.  
Madame BOTREL affirme qu'il y a eu des échanges mais ce dossier s'avère compliqué.  
Monsieur KERRIEN précise que le médecin qui pilotait ce projet ne travaille plus à l'EHPAD d'Eréac.
  - Point sur les appels à projets ARS : l'établissement s'est porté candidat avec les établissements du réseau RAMMSES (Réflexion Action Mutualisation Médico-Sociale Etablissements Sanitaires), pour deux appels à projets :
    - Appel à projet prévention des chutes : ce projet est la suite du recrutement mutualisé d'un ergothérapeute en 2015. Les résidents repérés comme chuteurs

potentiels suivront des ateliers de prévention de chutes sur un cycle de 10 séances. Ce projet a été validé par l'ARS avec un financement de 23 916 € à partager avec l'ensemble des EHPAD retenus.

- Appel à projet CLACT (Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail) a fait l'objet de deux propositions. D'une part, la prévention des risques psychosociaux, d'autre part, la prévention des troubles musculo squelettiques. Le projet a été validé par l'ARS avec un financement de 68 900 € à partager avec l'ensemble des EHPAD retenus.

➤ Demande de modification du contrat de prestation de préparation de repas entre la Résidence Michel Lamarche et l'ASAD de Broons :

- Monsieur Gasmi, directeur de l'ASAD de BROONS, demande une augmentation du nombre de repas préparés par les services de l'EHPAD : de 36 actuellement validés par la convention à 40 repas par jour.
- De plus, il souhaite offrir un service du lundi au dimanche en passant par des repas en liaison froide, notamment pour le soir, le samedi et le dimanche.

➤ Passage en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), proposition d'assistance à la préparation du dossier.

La convention tripartite arrive à son terme courant 2017. La nouvelle loi Adaptation de la Société au Vieillesse prévoit une signature de CPOM, accompagnée de l'application d'un EPRD (Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses), qui implique une analyse stratégique précise afin d'envisager des prix de journée pour les 5 années du contrat.

L'ensemble de la démarche pour présenter le CPOM est à réaliser en 2017 et le dossier doit être abouti pour fin octobre 2017.

En outre, l'établissement a engagé une démarche qualité dans le cadre de la tarification. Il poursuit en cela plusieurs objectifs, et en particulier :

- L'amélioration de la qualité de la prestation de service en faveur des résidents.
- L'amélioration de la satisfaction des résidents et de leur famille.
- L'ouverture de l'établissement vers l'extérieur par la mise en place d'un langage commun à toutes les maisons de retraite.

➤ Modification des règles de facturation.

La mise à jour du contrat de séjour passe aussi par la modification des conditions de facturation et le passage du terme « échu » au terme « à échoir » afin d'être en concordance avec l'article L314-114 du code de l'action sociale et des familles.

Monsieur ROUXEL précise que le conseil d'administration a proposé à la trésorière un échancier de six mois pour éviter aux résidents de devoir payer deux loyers en même temps.

➤ Dispositif argent de poche 2017 :

Le dispositif argent de poche a été mis en place en juillet et août 2016. 7 jeunes de Broons ont participé à 34 missions pour un coût global de 510 €.

En 2017, l'OISCL a proposé de prendre le relais pour la gestion des jeunes mais aussi pour l'aspect financier.

Pendant les vacances du printemps, 11 missions ont été organisées avec 9 jeunes originaires du canton de Broons.

51 missions vont être nécessaires cette année pour couvrir les besoins en juillet et août (certains jours comme les mercredis, les jeunes sont présents le matin pour le marché et l'après-midi).

L'OISCL qui a rémunéré les jeunes au cours de la première période, ne peut pas financer les missions de cet été. C'est pourquoi, il est proposé aux membres du CCAS, que le budget de l'EHPAD puisse prendre en charge les missions.

Le coût est estimé à : 15 € x 51 missions = 765€.

- Isolation thermique des pavillons : la société OKMONT a réalisé les travaux d'isolation des pavillons, ainsi que le changement des blocs VMC et le rapprochement des blocs des trappes d'accès dans les combles. Le montant des travaux s'est élevé à 31 115 €.

- L'association « Les amis de la Résidence Michel Lamarche ».

L'assemblée générale a eu lieu le 20 mars dernier. Lors de cette réunion ont été renouvelés les membres du bureau de l'association.

Les membres du bureau sont : Mme Leclerc Renée épouse Laguitton (présidente), M. Quinquenel Georges (vice-président), M. Bringault Marcel (trésorier), Mme Boscher Solange (trésorière adjointe), Mme Recoursé Delphine (secrétaire), M. Henry André (secrétaire adjoint).

En 2016, l'association totalisait 42 adhésions.

Les projets 2017 pour l'association :

- Organisation d'un vide grenier en septembre 2017.
- Poursuite de la collecte des journaux.
- Reprise du journal de la Résidence.

- Par ailleurs, Madame BOTREL présente les projets du CCAS.

Tout d'abord, la création du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) pour un montant d'environ 550 000 €.

L'Atelier GARÇONNET Architectes a été missionné par Côtes d'Armor Habitat afin de travailler sur le projet d'extension de la Résidence.

L'extension va se réaliser sur une partie du parc dans le prolongement du bâtiment. Le rez-de-jardin sera dédié au PASA et le premier étage comprendra une salle polyvalente pouvant servir à l'accueil des familles, aux réunions et aux formations. Le salon de coiffure va être transféré dans le nouveau bâtiment et il servira aussi à la pédicure et aux activités esthétiques.

Le 15 mai dernier, le CCAS a reçu un courrier de l'ARS notifiant un refus de participation financière à la création d'un PASA. Mais, il n'empêche pas sa réalisation.

Ainsi, lors de la réunion avec l'architecte et le représentant de Côtes d'Armor Habitat, le 8 juin dernier, le plan d'extension a été finalisé. Le permis de construire devait être déposé pour la fin juin au plus tard.

Monsieur ROUXEL indique que ce projet n'aura pas d'impact sur le loyer des résidents, malgré la hausse du loyer qui sera à verser à Côtes d'Armor Habitat.

En effet, Madame BOTREL ajoute que cette hausse coïncidera avec l'arrêt d'un emprunt pour l'EHPAD. Les dépenses resteront donc stables.

Ensuite, l'aménagement du parc avec un jardin sensoriel et un parcours santé sénior.

Ce nouvel espace, lieu intergénérationnel, permettra aux résidents et aux familles de passer des moments de convivialité.

A la suite des différentes rencontres avec Mme Audran (paysagiste en charge du projet), le plan d'aménagement du parc est maintenant bien avancé. Il reste à constituer les dossiers afin de solliciter des subventions.

Le montant des travaux est estimé à 71 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce projet sera exécuté une fois le PASA réalisé.

Madame SERRANT demande si cet aménagement sera ouvert à d'autres structures comme les écoles.

Madame BOTREL indique que ce parc sera fermé et réservé aux résidents. En revanche, des rencontres entre les structures pourront être organisées, notamment dans le cadre des liens intergénérationnels que la commune met déjà en place par le biais des Temps d'Activités Périscolaires.

- Enfin, Madame BOTREL informe les élus des prochains dossiers à traiter par le CCAS, à savoir, « L'isolation de votre maison pour 1€ » et les coffrets d'ampoules Led à offrir aux administrés bénéficiaires de la convention avec CNERGIE pour lutter contre la précarité énergétique.

Monsieur le Maire ajoute que la commune va clôturer, à la demande du CCAS, l'espace arboré devant le bâtiment, côté rue, pour permettre aux résidents de profiter d'un extérieur abrité du soleil.

Monsieur le Maire remercie Madame BOTREL pour son intervention et pour le temps qu'elle consacre à la gestion du CCAS et de l'EHPAD « Résidence Michel Lamarche ».

### **04/07/17 - 3 – Organisation municipale – Rétrocession de la concession funéraire n°294 carré D à la commune.**

Monsieur le Maire indique que le 18 juin dernier, la commune a reçu un courrier de Madame Thérèse Renouvel, fille de Monsieur George Brandily, demandant la rétrocession de la concession funéraire n°294 carré D.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que cette concession est vide de tout corps et que Madame Renouvel avait effectué le renouvellement de la concession le 10 mai 2006 ; pour une durée de quinze années et pour la somme de 100 euros.

Il est proposé d'adopter cette rétrocession et d'autoriser Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la rétrocession de la concession funéraire n°294 carré D à la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession correspondant à cette décision.



**04/07/17 - 4 – Urbanisme – Sollicitation de Dinan Agglomération pour lancer la procédure de modification du PLU de Broons, relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU.**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la séance du Conseil Municipal du 13 juin dernier, l'acquisition des terrains cadastrés section YI numéros 64, 65, 66, 67 et 69, sis au lieu-dit « la Métairie Neuve » a été approuvée à l'unanimité.

Ces terrains sont situés dans la zone 2AUB du PLU de Broons (réserve foncière). Il convient donc d'engager la procédure pour classer ces parcelles en zone constructible pour aménager le futur lotissement communal.

L'objectif est de pouvoir commercialiser les lots au début de l'année 2019.

Sur l'ensemble du projet, les terrains YI 28 et 30 appartiennent déjà à la commune, pour une surface de 7319 m<sup>2</sup>. Les terrains YI 64, 65, 66, 67 et 69 vont faire l'objet d'une acquisition prochaine par la commune, pour une surface de 8819 m<sup>2</sup>.

Ces terrains se trouvent dans une dent creuse de la zone UB (constructible). En outre, leur proximité avec le nouveau collège Jean Monnet donne une cohérence au projet. Ces points représentent donc des atouts de développement et, par conséquent, une priorité pour la commune.

Monsieur le Maire précise que les gisements fonciers situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine ne peuvent pas être utilisés dans l'immédiat pour créer des logements.

En effet, soit il s'agit de propriétaires privés qui ne souhaitent pas vendre leurs parcelles, soit il s'agit du site de l'ancien collège, où le bâtiment devra être démoli avant toute opération.

A noter que la commune a demandé un devis pour le coût de la démolition. Ce dernier s'élève à plus d'un million d'euros car il y a une forte présence d'amiante.

La commune n'a donc pas les moyens financiers pour engager une telle opération avant la fin du mandat actuel.

Pour mémoire, le dernier lotissement communal, dit « Bellevue » est en cours de commercialisation.

Sur les 26 lots proposés en 2015, 20 ont déjà trouvé preneur, soit 77 % du lotissement.

Il est donc nécessaire de préparer l'avenir et d'ouvrir un nouveau lotissement communal, afin de poursuivre le développement du territoire.

Si besoin est, la commune est prête à déclasser la zone 1AUB située au sud de l'agglomération, à proximité de l'atelier technique, en zone 2AUB, pour compenser cette opération.

La procédure de modification du PLU est soumise pendant un mois, à une enquête publique, à la mairie et au siège de Dinan Agglomération. Par ailleurs, conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.

**Considérant** que Dinan Agglomération est désormais compétent en matière de modification des documents d'urbanisme communaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **SOLLICITE** Dinan Agglomération pour lancer la procédure de modification du PLU de Broons relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUB.

**04/07/17 - 5 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2017.**

*Messieurs HERVE et LANDEMAINE ne prennent pas part à cette délibération.*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline ENGEL pour présenter la proposition de la commission en charge des affaires sportives.

Celle-ci explique que les associations devaient compléter un formulaire type regroupant différentes informations :

- Le nombre total de licenciés, le nombre de licenciés de BROONS ; le nombre total d'enfants, le nombre d'enfants de BROONS.
- Les équipes engagées en compétition.
- La formation et les cours dispensés.
- L'occupation des salles ou terrains de sports et les coûts y afférant.
- Le bilan financier, la situation de trésorerie et les coûts d'inscription.
- Les résultats sportifs de la saison passée et les objectifs pour celle à venir.
- Les projets du club et les manifestations organisées.

Elle indique que les dossiers complétés avaient été remis aux membres de la commission avant la réunion, ce qui leur a permis de prendre connaissance de ces données dans le détail. Sept associations ont déposé une demande. D'une manière générale, on peut dire que les associations sportives sont dynamiques et, à ce titre, elles doivent être accompagnées.

Le montant total des subventions à répartir, tel qu'il a été voté au budget 2017, est de 16 000 €, soit une augmentation de 1 000 € par rapport à 2016 (+ 6,66 %).

S'agissant des subventions ordinaires, d'un montant de 9 400 €, la commission s'est basée sur les données de la saison écoulée (2016/2017) et a pris en compte le nombre d'enfants de BROONS fréquentant chacune des associations sportives.

A noter que les sept associations de Broons représentent 920 licenciés.

Madame ENGEL note aussi que certains clubs bénéficient de subventions particulières pour la prise en charge de dépenses spécifiques :

- Le club de Handball perçoit 2 000 € eu égard à ses nombreux déplacements.
- L'AS BROONS / TREMEUR reçoit 3 168,51 € pour un entraîneur salarié.

Par ailleurs, en ce qui concerne le coût de la location de la salle du collège Jean Monnet, la commune prévoit une somme globale de 1 100 € à répartir entre les associations qui utiliseront cette salle. Celles-ci pourront en bénéficier sur présentation d'une facture.

A partir de septembre 2017, une convention de mise à disposition gracieuse des salles omnisports va être conclue entre la Commune, le Département et le collège Jean Monnet.

Monsieur KERRIEN souligne l'effort encore réalisé cette année par la commune, dont le financement est en augmentation en 2017 et, en comparaison, nettement supérieur à certaines communes d'importance équivalente.

En outre, la commune met gracieusement à disposition des associations ses équipements, à contrario d'autres communes du territoire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** comme suit la répartition des subventions aux associations sportives pour 2017 :

**Subventions ordinaires aux associations sportives 2017**

Associations	2017
Judo Club Intercommunal	850,00 €
A-S Broons-Trémeur	2 650,00 €
Tennis Club	1 000,00 €
Broonnais Volants	400,00 €
Hand Ball Club Pays de Broons	2 000,00 €
Amicale Cyclo-Broonnaise	500,00 €
Basket Ball	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 400,00 €</b>

**Subventions particulières aux associations sportives 2017**

Associations	2017
Handball Club Pays de Broons : Financement déplacements	2 000,00 €
A-S Broons-Trémeur : Financement entraîneur football	3 168,51 €
Frais location salle Jean Monnet	1 100,00 €
Subventions exceptionnelles	331,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 600,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 000,00 €</b>
----------------------	--------------------

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les différentes associations sportives de cette décision.

**04/07/17 - 6 – Finances communales – Fixation d'un tarif pour les cartes postales représentant le territoire de l'ancien canton de Broons.**

*Messieurs HERVE et LANDEMAINE rejoignent la séance.*

Au début de cette année, la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin a distribué des cartes postales représentant les communes de l'ancienne intercommunalité. La commune a récupéré 900 cartes et le bar « Du Guesclin » est intéressé pour les acheter.

Il est proposé de fixer le tarif de cession à 100 euros, en accord avec le gérant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** le tarif pour les cartes postales représentant le territoire de l'ancien canton de Broons à 100 euros.

**04/07/17 - 7 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.**

Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal que le caractère irrécouvrable de certaines créances résulte de décisions définitives de justice s'imposant à la collectivité comme au comptable public. Dès lors, les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles.

La comptable du Trésor (trésorière) vient de transmettre à la commune deux dossiers afférents à des créances irrécouvrables.

- Pour le premier dossier, le juge du Tribunal d'Instance de Dinan a pris, en faveur du titulaire du dossier, une ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations d'effacement des dettes préconisées par la Commission de Surendettement des Particuliers des Côtes d'Armor, soit 1 303,83 euros pour le budget « eau et assainissement ».
- Pour le deuxième, le juge du Tribunal d'Instance de Dinan a prononcé, en faveur du titulaire du dossier, une liquidation judiciaire de son activité. Il reste 166,65 euros pour le budget « eau et assainissement » qui ne seront pas recouverts.

Le montant cumulé de ces effacements de dettes s'élève donc à 1 470,48 euros pour le budget « eau et assainissement ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ADMET** en créance irrécouvrable la somme de 1 470,48 euros pour le budget « eau et assainissement ».

**04/07/17 - 8 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'aménagement de la rue des Ecoles.**

Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'aménagement de la rue des Ecoles était inscrit dans le programme budgétaire 2017.

Cette rue permet de diluer le flux des poids lourds dans la rue de la Barrière et d'empêcher leur croisement dans sa partie agglomérée.

Les services départementaux en charge de la voirie ont alerté la commune sur l'état de la chaussée car celle-ci n'était pas structurée pour accueillir un tel trafic.

C'est pourquoi, il convient d'effectuer ces travaux.

Le maître d'œuvre, le cabinet Nicolas, a estimé le coût des travaux à 110 000,00 € HT.

Monsieur BOUILLON demande ce qu'il adviendra du pont à bascule, désaffecté depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire indique que l'espace disponible ne permet pas d'implanter du stationnement. En revanche, le creux du pont à bascule permettra, si Dinan Agglomération l'accepte, d'implanter des colonnes enterrées de tri des déchets.

Par ailleurs, il faudra réfléchir à la généralisation de ces équipements sur la commune (Planchette, cimetière...).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif présenté pour l'aménagement de la rue des Ecoles.

#### **04/07/17 - 9 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne la restructuration, l'extension et la mise en accessibilité de la Mairie, une consultation des entreprises a été lancée.  
En revanche, deux lots ont été déclarés infructueux :
  - Lot n°1 : démolition-gros œuvre. Nous n'avons reçu qu'une seule offre laquelle est sensiblement plus élevée que l'estimation du maître d'œuvre.
  - Lot n°11 : Chauffage – traitement d'air – plomberie : aucune offre.Une nouvelle consultation des entreprises a été lancée pour ces deux lots.  
Ce n'est donc qu'à la séance du Conseil Municipal de septembre que les marchés pourront être attribués.
- En ce qui concerne l'aménagement d'une liaison douce ZA-Gare, les travaux sont en cours. Ils sont réalisés par l'entreprise Lessard TP :
  - Du 03 au 07 juillet, travaux sur le pont.
  - Jusqu'au 13 juillet, finitions diverses (signalisations, mobilier, espaces verts...).
- En ce qui concerne l'église, l'entreprise C.R.D. (Jugon-les-Lacs) intervient actuellement pour procéder à la reprise des joints.
- En ce qui concerne la réfection des pavés du centre-ville, l'entreprise MVTP (Trélivan) a obtenu le marché. Les travaux devaient normalement commencer le 04 mai, puis le 06 juin. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente d'un planning d'intervention.

Un courrier en recommandé avec accusé de réception de mise en demeure vient donc d'être envoyé à l'entreprise.

Si les travaux ne sont pas commencés au 07 septembre 2017, la commune engagera une procédure de résiliation du marché.

- Enfin, en ce qui concerne l'acquisition d'un bloc sanitaire pour l'aire de loisirs de la Planchette, l'entreprise « Toili City », basée à Lissac (43 – Haute-Loire), remporterait le marché pour un montant maximum de 25 000 € HT (cela va dépendre du chiffrage de diverses options, qui arrivera demain en fin de journée).

Le bloc comprendrait des toilettes accessibles PMR, un urinoir et un local technique. Il s'agit de toilettes sèches à séparation des matières par lombri-compostage.

Le délai de fabrication est de 8 semaines.

### **04/07/17 - 10 – Travaux et aménagements – Approbation des projets d'effacement et d'aménagement des réseaux BT/EP/TEL de la rue Jeanne de Malemain.**

En application de la décision prise lors de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre 2016, Monsieur le Maire indique que le SDE a transmis une proposition financière concernant les travaux d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et téléphonique de la rue Jeanne de Malemain.

Le montant à la charge de la commune, pour la rue Jeanne de Malemain, est de 30 600 € : 12 000 € pour le réseau électrique (montant des travaux de 40 000 € HT), 9 000 € pour le réseau d'éclairage public (montant des travaux de 15 000 € HT) et 9 600 € pour le réseau téléphonique (montant des travaux de 9 600 €).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le projet d'effacement des réseaux « basse tension » de la **rue Jeanne de Malemain** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 40 000 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.
- **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'éclairage public de la **rue Jeanne de Malemain** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 15 000 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
- **DECIDE** de confier au SDE la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la **rue Jeanne de Malemain** pour un montant de 9 600 € TTC, conformément au règlement. Notre commune ayant transféré cette

compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalente au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ». Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de suivre ces dossiers et d'informer le SDE de cette décision.

#### **04/07/17 - 11 – Travaux et aménagements – Réflexion sur des travaux d'embellissement de la Place Du Guesclin (fontaine, statue, clocher...).**

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux qu'il a été contacté par un administré pendant les élections présidentielles, par rapport à l'absence de statue de Bertrand Du Guesclin sur la commune.

Il demande si la commune doit relancer ce dossier.

Monsieur ROUXEL signale que lors des échanges effectués avec la commune de Châteauneuf-de-Randon (lieu de la mort de Bertrand Du Guesclin), les habitants étaient surpris par l'absence de statue.

Après discussions, il est proposé de mettre en place une commission pour réfléchir sur les différents travaux d'embellissement que la commune peut effectuer sur la Place Du Guesclin (fontaine, statue, clocher...)

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour intégrer cette commission.

Après délibération, les élus volontaires sont les suivants :

<b>Denis LAGUITTON (président)</b>	
<b>Valérie BOTREL</b>	<b>Claude ERMEL</b>
<b>Céline ENGEL</b>	<b>Pascal MIRIEL</b>
<b>Serge ROUXEL</b>	<b>Pascal BOUILLON</b>

#### **04/07/17 - 12 – Eau et Assainissement – Attribution des marchés de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur Ouest de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation des entreprises afin d'engager ces travaux.

La Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis le 23 mai dernier et l'analyse des offres a été effectuée par le cabinet DCI Environnement, notre maître d'œuvre.

Celui-ci avait alloté les travaux et estimé le coût à :

- Pour le lot n°1 – réseaux : 459 238,50 € HT, soit 551 086,20 € TTC.
- Pour le lot n°2 – station de refoulement : 40 000,00 € HT, soit 48 000,00 € TTC.

Voici le classement des offres pour le lot n°1 (réseaux) :

Classement	Entreprises	Prix € HT	Critère n°1 Prix (60 points)	Critère n°2 Technique (40 points)	Total
1 <sup>er</sup>	SATEC	318 252,52	60	36	96,00
2 <sup>ème</sup>	SARC Variante	409 693,00	46,61	40	86,61
3 <sup>ème</sup>	SETAP	348 459,00	54,80	30	84,80
4 <sup>ème</sup>	SARC Base	434 773,00	43,20	40	83,20
5 <sup>ème</sup>	SAS EVEN	449 393,00	42,49	35	77,49
6 <sup>ème</sup>	SRTP	449 148,00	42,51	25	67,51

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SATEC (Vildé-Guingalan), pour un montant de marché de 318 252,52 € HT, soit 381 903,02 € TTC.

Pour le lot n°2 (station de refoulement), nous n'avons reçu qu'une seule offre.

Elle a été jugée satisfaisante par le maître d'œuvre.

Il est donc proposé, pour le lot n°2, de retenir l'offre de l'entreprise APEI, pour un montant de marché de 35 637,00 € HT, soit 42 764,40 € TTC.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** l'analyse des offres,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°1 à l'entreprise SATEC, pour un montant de marché de 318 252,52 € HT, soit 381 903,12 € TTC.
- **APPROUVE** l'attribution du marché pour le lot n°2 à l'entreprise APEI, pour un montant de marché de 35 637,00 € HT, soit 42 764,40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché.



**04/07/17 - 13 – Eau et Assainissement – Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du château d'eau situé au lieu-dit « le Fief aux Ecoliers ».**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation des entreprises afin d'engager ces travaux.

La Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis le 08 juin dernier et l'analyse des offres a été effectuée par le cabinet G2C Environnement, notre maître d'œuvre qui avait estimé le coût des travaux à 109 629,00 € HT, soit 131 554,80 € TTC.

Voici le classement des offres :

<b>Classement</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Prix € HT</b>	<b>Critère n°1 Technique (70 points)</b>	<b>Critère n°2 Prix (30 points)</b>	<b>Total</b>
<b>1<sup>er</sup></b>	<b>SADE Variante</b>	<b>92 500,00</b>	<b>65</b>	<b>20,38</b>	<b>85,38</b>
<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>Etax Base</b>	<b>67 860,96</b>	<b>56,25</b>	<b>27,77</b>	<b>84,02</b>
<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>TSM</b>	<b>88 113,00</b>	<b>61,25</b>	<b>22,64</b>	<b>83,89</b>
<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>Etax Variante</b>	<b>62 826,36</b>	<b>53,75</b>	<b>30</b>	<b>83,75</b>
<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>TEOS Base</b>	<b>101 635,00</b>	<b>63,75</b>	<b>18,54</b>	<b>82,08</b>
<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>TEOS Variante</b>	<b>102 807,00</b>	<b>63,75</b>	<b>18,33</b>	<b>82,08</b>
<b>7<sup>ème</sup></b>	<b>SADE Base</b>	<b>93 364,15</b>	<b>61,25</b>	<b>20,19</b>	<b>81,44</b>
<b>8<sup>ème</sup></b>	<b>ROE</b>	<b>105 138,00</b>	<b>62,5</b>	<b>21,39</b>	<b>83,89</b>
<b>9<sup>ème</sup></b>	<b>RESINA Variante</b>	<b>91 908,63,</b>	<b>37</b>	<b>20,51</b>	<b>57,51</b>
<b>10<sup>ème</sup></b>	<b>RESINA Base</b>	<b>102 796,43</b>	<b>37</b>	<b>18,34</b>	<b>55,34</b>

Il est proposé de retenir l'offre variante de l'entreprise SADE, pour un montant de marché de 92 500 € HT, soit 111 000 € TTC.

La variante consiste à appliquer une résine d'étanchéité sur la cuve au lieu d'apposer une membrane. Elle apporte un plus sur la durée de vie de l'ouvrage, avec un système sans bisphénol A.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** l'analyse des offres,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'attribution du marché à l'entreprise SADE, pour un montant de marché de 92 500 € HT, soit 111 000 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

### **04/07/17 - 14 – Questions diverses.**

- A la séance du Conseil Municipal du 13 juin dernier, Monsieur le Maire a demandé aux élus municipaux de réfléchir sur l'opportunité de changer de nom au bâtiment du Foyer Rural.

En effet, les nouveaux habitants de la commune ne font pas le rapprochement entre le Foyer Rural et une salle des fêtes.

Monsieur DUVAL estime que le nom du bâtiment doit indiquer sa dévolution.

Après discussions, plusieurs noms sont proposés :

- Foyer Rural.
- Salle des Fêtes.
- Salle Polyvalente.
- Salle Du Guesclin.
- Salle Municipale.

Monsieur KERRIEN précise que des panneaux seront implantés sur le bâtiment pour mieux informer les usagers.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ :**

- **APPROUVE** le nom de « Salle des Fêtes » pour ce bâtiment.
- Monsieur GUITTON relaye une demande des riverains de la rue Beaumanoir de Broons. Ils souhaiteraient que cette rue soit mise en sens unique, avec l'entrée par la rue de la Trinité et la sortie par la rue des Portes Mares.  
En effet, de nombreux enfants jouent dans cette rue car les maisons n'ont pas forcément de jardin et les voitures roulent à vive allure.  
La commission Travaux va réfléchir sur l'opportunité de cette demande.
- Monsieur le Maire propose aux élus municipaux d'organiser une visite de l'ancien collègue Jean Monnet.  
Elle aura lieu un samedi matin à la rentrée en septembre.  
Par ailleurs, les services municipaux vont devoir se renseigner sur l'œuvre d'art en mosaïque se trouvant sur le bâtiment. Il semblerait qu'elle soit classée.  
Monsieur BOUILLON demande ce qu'il adviendra de la plaque rendant hommage à Monsieur Georges BRANDILY qui se trouve à l'entrée du bâtiment.  
Monsieur le Maire indique que le nouveau collègue ne souhaite pas récupérer la plaque. La commune va donc la déplacer au niveau des bâtiments à proximité de la Maison des Associations (ancien collègue dans les années 1950-1960) ; emplacement à déterminer.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*